



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 17 MAI 2024

Au Musicatreize – 53 rue Grignan, 13006 MARSEILLE

**DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAILLEURS :
POUR UNE CONVERGENCE DES LUTTES**



Inscription préalable en ligne obligatoire, avant le mercredi 15 mai 2024 www.lesaf.org

Formation en présentiel et en ligne

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAILLEURS : POUR UNE CONVERGENCE DES LUTTES

PROGRAMME

9h00 : Accueil

MATIN

Modératrice : **Isabelle VERGNOUX**, Avocate au Barreau de Marseille

9h15-10h15 : La santé au travail, point aveugle de la santé environnementale. L'exemple des cancers d'origine professionnelle.

Moritz HUNSMANN, Chercheur en sociologie et santé publique au CNRS, Co-directeur du Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans le Vaucluse (GISCOPE 84).

10h15-10h45 : Débat avec la salle

10h45-11h00 : Pause

11h15-11h45 : Table ronde : la coopération sur le terrain entre les syndicats de salariés et les associations de défense de l'environnement

Adrien CORNET, Délégué syndical CGT chez TOTAL pendant le PSE GRANDPUITS

François CHARTIER, Chargé de campagne océan et pétrole GREENPEACE

- Échange sur les relations entre les associations de défense de l'environnement et les syndicats de salariés notamment lors du PSE de la raffinerie TOTAL de GRANDPUITS

11h45-12h30 : Débat avec la salle

APRES-MIDI

Modératrice : **Muriel FASSIE**, Avocate au Barreau de Marseille

14h00-15h15 : Table ronde : anticiper la transformation de l'outil productif au nom de la défense de l'environnement

Sébastien MENESPLIER, Secrétaire de la Fédération nationale des mines et de l'Energie CGT

Judith KRIVINE, Avocate au Barreau de Paris

François ZIND, Avocat au Barreau de Strasbourg

- Regards croisés sur la question de l'anticipation de la transformation de l'outil productif au nom de la défense de l'environnement : outils syndicaux et de droit du travail (orientations alternatives aux orientations stratégiques ; projets alternatifs aux PSE ; GPEC comme condition préalable aux licenciements dans les cas où la nécessité de faire de la transition écologique est connue ...), outils du droit de l'environnement (le droit des générations futures et des autres peuples de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé...) et devoir de vigilance.

15h00-15h45 : Débat avec la salle

15h45 – 16h00 : Pause

16h00-16h30 : La protection de la santé et de la sécurité du travailleur indissociables de la protection de l'environnement, et réciproquement

Savine BERNARD, Avocate au Barreau de Paris

- S'emparer de la prévention des risques dans l'entreprise (POI, études de danger...) et du rapport de la Commission de l'Assemblée Nationale sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur (suite à AZF) pour lutter contre les suppressions de poste et la sous-traitance, facteurs de risques majeurs des catastrophes industrielles et environnementales

16h30-17h00 : Débat avec la salle



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAILLEURS : POUR UNE CONVERGENCE DES LUTTES

INSCRIPTION

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 70€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 120€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Avocat au barreau de Marseille : entrée libre* (* la gratuité est valable pour une seule formation sur le Printemps du SAF)
- Syndicaliste : entrée libre

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>